

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement Autres Hôtels
30 Août 2023

Début de réunion : 9 h 00

Fin de réunion : 10 h 50

Liste des référents de proximité :

[redacted] incisco – P

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement [redacted]

Responsable Relations Sociales [redacted]

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ **Enjeux opérationnels et/ou travaux au sein de l'établissement**

La Cheffe d'Etablissement a indiqué que l'abribus du Ranch est arrivé semaine 23.

Des améliorations sur la peinture et de signalétique au sol seront effectuées au niveau de la porte cochère du Sequoia Lodge courant Septembre.

➤ **Tableau récapitulatif des primes**

Le tableau récapitulatif des primes a été publié sur le Hub. Pour information, celles-ci ont été revalorisées de 4% au 1er juillet et ceci en application de nos dispositions conventionnelles. Par ailleurs, en raison du décalage des périodes de recueil ainsi que le travail nécessaire à la mise à jour des paramétrages systèmes, les nouveaux montants ont été pris en compte à partir de la paie du mois d'Aout (avec rétro activité au 1er Juillet).

➤ **Accords d'entreprise**

Dans le cadre des élections professionnelles, une décision unilatérale d'entreprise a été prise concernant le vote électronique. Par ailleurs le protocole d'accord préélectoral qui gère toute l'organisation des prochaines élections professionnelles a été signé avec les partenaires sociaux. De nombreuses informations relatives à l'organisation et le déroulement des prochaines élections vont être communiquées auprès de l'ensemble des salariés très prochainement.

Actuellement les négociations annuelles obligatoires sont en cours de discussions. La première réunion a eu lieu le 31 août et les suivantes sont prévues les 14 et 28 septembre 2023.

➤ Rentrée scolaire

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, nous vous rappelons qu'en application de la Convention Collective de Branche des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels et de la Convention Collective d'Adaptation, les salariés de notre entreprise ayant des enfants en âge scolaire et soumis à ces accords ont bénéficié d'une autorisation d'absence d'une demi-journée pour la rentrée scolaire.

Cette autorisation d'absence s'entend sans condition d'ancienneté, dès lors que le ou les enfants sont en âge scolaire jusqu'à 12 ans révolus (jusqu'à la veille du 12ème anniversaire, soit 11 ans et 364 jours). Dans le cas d'un couple de salariés employés à Disneyland Paris, cette demi-journée a pu être utilisée par l'un et/ou l'autre des conjoints.

Cette demi-journée n'entraîne aucune réduction de la rémunération.

La demi-journée a dû être prise concomitamment à la rentrée scolaire qui a lieu cette année le lundi 4 septembre 2023, et ce, pour l'ensemble des académies.

Il convient de préciser qu'une seule demi-journée a été autorisée quel que soit le nombre de rentrées auxquelles le ou les salariés doivent faire face.

Par ailleurs, des décalages aux journées précédentes ou postérieures sont autorisés s'ils facilitent la gestion des contraintes opérationnelles, et ce avec l'accord de la hiérarchie.

Nous vous rappelons que les salariés cadres autonomes ont bénéficié également de cette demi-journée et qu'elle entre dans le décompte des jours travaillés pour le forfait annuel et ceci en application de l'avenant n° 6 à l'accord du 15 avril 1999.

La Direction a décidé de reporter au 30 septembre 2023 l'échéance pour la prise des jours excédentaires et la récupération des jours déficitaires des cadres autonomes en convention individuelle au forfait jours, au lieu du 31 août 2023.

➤ Effectifs

La Responsable des Relations Sociales a transmis les dernières données relatives aux effectifs :

Effectifs au 30 Juin 2023

	30/06/2023	30/06/2023		30/06/2023	30/06/2023		
	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Grand Total
NCA	85	68	153	465	395	860	1013
AMN				44	90	134	134
AMA				17	26	43	43
				22	49	71	71
Total	85	68	153	548	560	1108	1261

	30/06/2023	30/06/2023	NCA	
Dont Alternants	Féminin	Masculin	Total	Total
Total	3	2	5	5

Effectifs au 31 juillet 2023

Dont Alternants	Féminin	Total
Apprenti	2	2
Total	2	2

2. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques & sous rubriques identifiées.

➤ Thématique : Durée du travail

- ✓ Les référents de proximité ont demandé des explications concernant les jours de grève, et notamment le port des costumes. Les salariés bénéficient-ils d'une prime d'habillement doublée, le temps de change n'étant pas assimilée ni à du temps de débrayage, ni à du temps de travail effectif ? La Cheffe d'Etablissement a précisé que lorsqu'un salarié se déclare gréviste, son contrat est suspendu. De ce fait, il n'est pas censé porter son costume de travail. Si le salarié a fait le choix d'interrompre sa journée de travail pour se porter gréviste, il n'est pas possible de le contraindre à enlever son costume, raison pour laquelle certains salariés ont pu être vu en costume. La prime est payée une fois par jour quel que soit le nombre de fois où le costume est mis et enlevé

➤ Thématique : Contrat de travail

- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction d'intervenir pour faire améliorer les conditions de travail à la réception de l'Hôtel Cheyenne. Entre les nombreuses imprimantes qui ne fonctionnent pas, le manque de cartouches d'encre, de papier, de stylos, travailler dans de bonnes conditions est impossible. La Cheffe d'Etablissement a précisé qu'il y avait 16 imprimantes à la Réception dont 3 qui ne fonctionnent pas actuellement. HP est intervenu le 08/08/23 pour régler le problème d'une imprimante qui refonctionne de nouveau. Ils se déplacent régulièrement au besoin. L'activité de l'hôtel et l'utilisation intensive des imprimantes font qu'elles sont très sollicitées.
Il a toujours été demandé aux Cast Members de prévenir immédiatement leur encadrement en cas de problème. Ce n'est pas toujours le cas et cela ralentit d'autant les délais d'intervention.
Par ailleurs, il n'y a à ce jour aucune connaissance ou remontées auprès du manager sur des manques de cartouches, stylos (3 paquets neufs en stock et 1 paquet disponible au Welcome Desk) ou papier.
- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction de bien vouloir rappeler aux différents services que des avenants aux contrats de travail sont obligatoires dans toutes les situations où une modification porte sur un élément essentiel du contrat de travail, par exemple la qualification professionnelle. Ils ont souhaité savoir si un avenant-type était disponible, et si oui, quel échelon hiérarchique était habilité à le signer en représentation de l'entreprise et les primes de split shift sont systématiquement octroyées dans ces cas de figure. La Cheffe d'Etablissement a rappelé qu'un avenant était établi si besoin pour toute modification de contrat. Toutefois si nous sommes dans une situation d'inter-métiers, pour une durée brève et sur de l'entraide, il n'y a pas de nécessité de prévoir des avenants au contrat. Dans ce cas les conditions d'éligibilité à la prime de split shift n'est pas remplie.
- ✓ Les référents de proximité ont demandé des explications concernant les enquêtes relatives à l'expérience en tant qu'employés Disney. En effet, les e-mails automatiques de The Walt Disney Company indiquent clairement que "The survey is completely voluntary". Pourquoi alors la communication faite auprès des team leaders est-elle en décalage et d'un ton beaucoup plus impératif ? Les managers et la Direction sont-ils objectivés y compris financièrement sur le nombre d'enquêtes réalisées. La Cheffe d'Etablissement a rappelé qu'il est important de répondre à ces questionnaires pour avoir un état des lieux qui peut aider l'entreprise à donner des priorités sur les sujets exprimés par nos salariés. Aucune compensation financière n'est prévue envers l'encadrement.
- ✓ Les référents de proximité ont rappelé à la direction qu'ils étaient toujours en attente de réponses par rapport à certains sujets, tels que l'enquête sur les RPS concernant les Teams Leaders et, plus en général, le management ; ou par rapport au stockage de matériel tel que scooters et fauteuils roulants électriques. La Cheffe d'Etablissement a précisé que la mise en place de la formation débutera prochainement et la communication sur les modalités sera réalisée dès que possible.

- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la direction si les soucis concernant les médecins du travail, ainsi que le suivi des visites médicales des salariés, pour la zone hôtelière étaient réglés. La Cheffe d'Etablissement a indiqué que l'effectif médical était au complet et les visites médicales se déroulent. Si des difficultés sont rencontrées, les salariés ne doivent pas hésiter à les faire remonter auprès de la médecine du travail.

➤ **Thématique : Divers**

- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction s'il était possible que les salariés de nuit de Disney Hotel Santa Fe puissent bénéficier de l'accès à la salle Sodexo. La seule salle est qui leur est accessible est située sur le loading dock, et n'est pas adaptée à des pauses de 1h15 par nuit. Il n'y a pas de fauteuil reposant, que des tables hautes et des tabourets. La Cheffe d'Etablissement a confirmé que les salariés de nuit pouvaient demander au Night Manager l'ouverture de la salle de restauration pour prendre leur pause et accéder aux machines Lyovel également en complément de la breakroom backstage.
- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction si l'offre de restauration pour les salariés de la zone hôtelière serait élargie ? Il n'y a actuellement le choix qu'entre Sodexo ou Sodexo, c'est un peu limité. La Cheffe d'Etablissement a indiqué que l'offre de restauration est produite par Sodexo dans les restaurants d'entreprise. Une offre Brioche Dorée (meilleures ventes de sandwiches et de desserts) est aussi disponible dans chacun des hôtels ainsi que des distributeurs automatiques Lyovel.
- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction la possibilité pour les salariés d'acheter et de consommer du vin, de la bière, du cidre ou du poiré à Sodexo lors de leur prise de repas pendant leur pause. La Cheffe d'Etablissement a rappelé les dispositions de notre Règlement Intérieur qui n'autorise pas la consommation d'alcool, ainsi que les dispositions du Code du Travail sur ce point.
- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction la possibilité de mettre un terme définitif à la chasse aux sorcières visant à convoquer les salariés du service Housekeeping Cheyenne qui se plaignent de l'ambiance, de l'iniquité et des inégalités qui règnent dans ce service depuis longtemps. La Cheffe d'Etablissement a souligné que la Manager Housekeeping était très attentive aux bonnes conditions de travail de son équipe. Dernièrement, plusieurs remontées lui ont été faites au sujet de 3 Cast Members, qui mettraient à mal l'ambiance au sein de l'équipe. C'est pourquoi afin d'éclaircir les points, de stopper les rumeurs et d'alerter les salariés en question, elle leur a demandé de passer la voir. Il ne s'agit pas de « convocation » ou de chasse aux sorcières, mais juste de la gestion d'équipe. Suite à ces échanges, les référents de proximité ont souhaité lancer une alerte sociale ce qui a été pris en compte après rappel de la procédure.
- ✓ Les référents de proximité ont demandé à la Direction où étaient passés les bancs manquants du vestiaire des hommes à l'Hôtel Cheyenne ? Ils participaient au confort des salariés. Vont-ils revenir et quand ? La Cheffe d'Etablissement a précisé que lors d'un walk spécifique avec la Maintenance de l'hôtel dans les vestiaires Hommes et Femmes de l'hôtel le 13 juillet dernier, il a été constaté que des bancs étaient cassés et dangereux pour nos salariés. Lesdits bancs ont été retirés (2 grands chez les Femmes et 2 petits chez les hommes) et sont dans les ateliers de Maintenance Parcs pour réparation et renforcement. Dès que possible, ils seront remis en place.
- ✓ Les référents de proximité se sont demandé quand la climatisation à la plonge de l'Hotel Santa Fe sera réparée ? La Cheffe d'Etablissement a précisé que la direction du Disney Hôtel Santa Fé a été alertée par courriel via les représentants du personnel, en date du 5/08 et 8/08 dernier, concernant le manque de ventilation dans la plonge. Ce mail a été pris en considération immédiatement en demandant davantage d'élément factuel car les équipes de plonge sur place n'ont pas alerté l'encadrement sur ces deux jours-là et les conditions de travail semblaient tout à fait acceptable.
Un relevé de température a été effectué le 9/08 à 10h

. T°C Côté Entrée de Plonge :	22.7°C pour 63% de taux d'Humidité
. T°C Côté Sortie Plonge :	23.9°C pour 68% de taux d'Humidité

 Il a été demandé aux équipes Maintenance du SFE de continuer les investigations concernant la climatisation en zone plonge et au Management cuisine de continuer d'être vigilant en faisant des relevés de températures régulièrement.
- ✓ Les référents de proximité ont souligné que des fuites plafonds ont été détectées lors des récentes conditions météorologiques au niveau du lobby du Sequoia Lodge, plus particulièrement le 04 Août

2023 en fin matinée en présence des employées et de nos clients. Selon certains castmember il semblerait que ces fuites soient présentes depuis longtemps.

Ils ont souhaité savoir pourquoi aucune intervention n'a été effectuée jusqu'à présent étant donné que ces fuites ont un impact au niveau de la sécurité tant sur les employés que sur nos clients et quand une solution sera-t-elle trouvée ? La Cheffe d'Etablissement a précisé que cela fait deux ans qu'elle est sur l'hôtel et il n'y a pas eu d'information de fuite. On a remarqué en creusant que cela ne vient pas du toit mais de la verrière. Certains joints étant plus secs, cela filtrait un peu plus. Une société externe a été contactée pour faire un état des lieux et tout va être regardé et réparé en cas de fortes pluies.

- ✓ Les référents de proximité ont demandé s'il était possible d'avoir des produits salés et/ou sans sucre dans toutes les machines à snacks installées dans l'hôtel (dont celles de la Cafétéria). En effet, la majorité des snacks proposés sont sucrés (sauf quelques paquets de chips) et cela ne permet pas d'avoir de la nourriture adaptée aux employés qui suivent un régime spécifique pauvre en sucre ou sans sucre. La Cheffe d'Etablissement a demandé à Lyovel de voir ce qu'il était possible d'ajouter et tiendra informé les référents de proximité des possibilités. Les précédents essais de produits ont eu très peu de succès vs les produits sucrés.

3. Echanges sur les réclamations traitées

/

La prochaine réunion des référents de proximité aura lieu
Le mardi 17 octobre 2023 à 9 h 00,
Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 26 septembre 2023.




Chef d'Etablissement
Autres Hôtels